



# COMMUNIQUE

## Bilan du plan handicap 2013-2015

# On n'est pas à la poste...

Ce mardi 1<sup>er</sup> décembre, la Délégation Nationale pour le Handicap a présenté le bilan de la politique handicap développée dans notre ministère. Force Ouvrière était représentée par Yves PEIFFER secrétaire fédéral et Philippe MASSE référent handicap confédéral. En préambule, le général ROCHE nous informe que la délégation handicap vient de migrer vers la Sous-Direction de la Politique, des Etudes et de la Prospective. Il nous informe de son intérêt pour la thématique « handicap », mais que comme sa prise de fonction est récente, il lui reste beaucoup à apprendre. Sa fonction le désigne également comme représentant du Mindef aux Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP). Si Force Ouvrière se réjouit de la tenue de cette réunion, elle fait le constat qu'aucune information n'a été faite aux organisations syndicales depuis trois ans..... L'administration prend acte et nous informe qu'elle présentera un bilan annuel de sa politique... Puis la déléguée nationale handicap nous présente le bilan.

Nous nous attarderons d'abord sur les chiffres qui nous ont été présentés au cours de cet après-midi. L'administration se glorifie :

- d'un volume de 7,5% de bénéficiaires de l'obligation d'emploi... Si le taux d'emplois au sens strict de la loi est atteint, le chiffre réel d'emploi de travailleurs handicapés est lui de **5,09%** et pour nous, c'est le seul chiffre à prendre en compte dans cette instance.

- d'environ 40 recrutements contractuels au titre de l'année 2015.
- D'une augmentation des aménagements de poste.

Force Ouvrière aurait bien aimé partager cet optimisme mais force est de constater que l'intégration des emplois réservés au travers de l'article L-4139-3 bouleverse les données réelles.

Créés pour la réinsertion des victimes civiles et militaires de la Grande Guerre, en 1923, les emplois réservés sont devenus un moyen permettant, à certains militaires valides, d'intégrer la fonction publique en étant comptabilisés comme travailleurs handicapés. Or, depuis 2013, bilan social à l'appui, Force Ouvrière a démontré que, dans notre ministère le taux de recrutement était supérieur par cette voie que par le recrutement contractuel. On ne peut que regretter que ces « vrais-faux » handicapés représentent 33% des personnels handicapés, employés dans notre ministère alors que le taux de chômage des personnes en situation de handicap est de 21% dans notre pays....

### Aménagement des postes

S'agissant de l'envol des aménagements de postes, nous aurions aimé partager l'optimisme de la délégation handicap. Malheureusement, la DHN ne présente aucune traçabilité sur les catégories de personnels civils qui ont bénéficié d'un aménagement de poste. A la demande de Force Ouvrière, elle s'est engagée à remédier à cette lacune pour la présentation 2016.

Force Ouvrière tient à rappeler que le champ de recensement qui permet à l'administration de bénéficier des aides du FIPHFP est basé uniquement sur les recensements des personnels civils et c'est donc cette catégorie d'agents qui en est le bénéficiaire.

Force Ouvrière ne remet pas en cause l'obligation de réinsertion et d'aide aux militaires blessés en service, mais demande à l'administration de se rapprocher du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique pour clarifier la situation des militaires-citoyens exclus, de par leur statut, des aides allouées par ces Fonds.

A cette occasion, Force Ouvrière revendique la mise en place d'une politique transparente tant sur les différentes origines des recrutements que sur l'emploi des fonds publics.

Lors de la dernière Commission Centrale de Prévention qui se tenait pour la première fois à Balard, Force Ouvrière avait interpellé le Secrétaire Général pour l'Administration, sur le caractère luxueux des lieux et sur les dépassements budgétaires de ce projet... En réponse, ce dernier avait encouragé Force Ouvrière à se réjouir du nouvel environnement de travail et des conditions offertes aux agents. Hélas, le projet « Balard » a été édifié sans aucune prise en considération des personnes en situation de handicap. Pour une personne à mobilité réduite, Balard c'est une forme de Paris Dakar.... Et quand on voit la réaction de certains représentants des employeurs on est stupéfié du peu de considération réelle accordée.

Force Ouvrière a entre autre proposé à la délégation handicap de se mettre en situation d'un agent en fauteuil roulant et de tester le déplacement et les accès dans les bâtiments et les étages. Le résultat devrait être édifiant.... Ceci dit Force Ouvrière ne lâchera rien sur les revendications de nos camarades de Balard sur l'accessibilité des personnes à

mobilité réduite mais aussi celles souffrants de déficiences visuelles et auditives.

### **Accessibilité informatique et sécurité**

Les événements qui ont bousculé notre pays ne doivent pas non plus servir de prétextes pour freiner les aménagements informatiques. Les agents en situation de handicap doivent pouvoir bénéficier, au même titre que chaque agent du ministère, de conditions optimales de travail. A Brest, un agent en situation de handicap se voit refuser la mise en place de son aménagement Bluetooth (clavier et souris ergonomique) sur le simple fait d'un risque de piratage. Force Ouvrière demande à l'administration de mettre tout en œuvre pour pallier à ces situations et l'interroge sur les dispositions prises pour éviter d'impacter les mises à jour des logiciels pour les déficients visuels (Jaws...).

Notre secrétaire fédéral interroge la déléguée nationale handicap sur le fait que certains dossiers, notamment celui cité ci-dessus, traînent et mettent un temps parfois assez long à être solutionnés ... A sa grande surprise, il se voit répondre : *on n'est pas à la poste...* Au-delà du fait que dans l'assemblée personne ne s'était trompé d'instance, il est tout de même regrettable qu'une responsable nationale du handicap de notre ministère se laisse aller à de tels propos. D'autant que l'organisme à laquelle la directrice nationale fait référence pourrait peut-être nous en remontrer sur le traitement des agents dits « handicapés ».

Force Ouvrière insiste sur le constat du rapport du médecin coordinateur à la santé du ministère qui laisse apparaître que des aménagements de postes prescrits lors de la détection d'inaptitudes sont restés lettres mortes et qu'il serait pertinent de prendre en compte les situations de ces agents.

Le financement des postes pourrait faire l'objet d'une demande sur les crédits alloués par le fond handicap. Le spectre de financement étant plus réel que

l'obligation de se prévaloir d'une connaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Pour Force Ouvrière, le futur c'est aussi de se projeter sur les modifications apportées par la loi Macron sur l'emploi des travailleurs handicapés. Les organisations syndicales et notamment Force Ouvrière sont également là pour pallier l'absence de veille juridique de l'administration qui manifestement n'a plus les moyens ni en temps ni en personnel de suivre l'actualité. Dans le même ordre d'idée, Force Ouvrière a demandé que soient étoffés les services déconcentrés de la DNH.

Force-Ouvrière a aussi rappelé les dérives qui pourraient transformer les risques psychosociaux en risques psychiques handicapants et qu'il serait intéressant que la délégation nationale handicap et RSSF 5 se rapproche pour une mise en commun de leur expérience mutuelle sur cette thématique. S'il est vrai que la présentation dispensée par Madame le médecin Clary lors de la dernière commission centrale de prévention, a démontré qu'il n'y a pas eu, pour le personnel civil d'explosion des pathologies psychiatriques au cours de l'année passée il est à relever que cette problématique, renforcée par les situations de militaires victimes de handicap psychiques a été choisie par la campagne handicap 2015.

### **Trop de communication tue la communication.**

Les correspondants handicap ont montré une lassitude face à l'organisation de campagnes d'information clinquantes sur le handicap et le peu de résultat obtenu, notamment en matière de participation des agents civils. Il est vrai que la lettre de cadrage du directeur des ressources humaines leur donne compétences pour les deux versants de la population, les nombreuses actions de communications qu'on leur demande de réaliser, mais aussi le périmètre géographique nous font porter le constat que le réseau est sous dimensionné et qu'il faudrait le renforcer.

L'appel lancé par une des participantes a bien été entendu, mais il n'appartient pas aux organisations syndicales d'envoyer les agents ou les adhérents à participer aux actions de communications. Les dites organisations mettent en place au niveau de leur confédération des réunions d'informations et ont donc leurs propres experts dans ce domaine...

### **Conclusion....**

Encore une action de communication faite par l'administration et une fois de plus Force Ouvrière fait constat que dans un ministère en pleine restructuration tout changement organisationnel engendre des contraintes supplémentaires pour les personnels. Les conséquences sont parfois dramatiques pour les personnes en situation de handicap. L'accessibilité à Balard, nouvelle vitrine ministérielle, n'en est hélas que la triste réalité. Force Ouvrière espère, qu'au-delà des promesses et des engagements le handicap puisse un jour se décliner en groupe de travail administration et OS réunies.

Force-ouvrière revendique une réelle prise en considération des problématiques et des attentes syndicales par l'administration et acceptera de participer à toute réunion bilatérale sur cette thématique.

Paris le 2 décembre 2015

